Image not found or type unknown

Fin de bail logement social

Par **selic estelle**, le **10/12/2016** à **10:19**

Bonjour,J'habite un logement social loué par des particuliers depuis 2011, sur mon bail il est écrit qu'il est reconduit tacitement pour des périodes de 3 ans jusqu'en 2017.A partir de cette date mes propriétaires ne sont plus tenu de le louer comme logement social. A cette dates je n'ais toujours pas eu de nouvelles de leurs part sur la reconduite de mon bail et sur le prix du loyer. Que dit la loi à ce sujets ? Est ce qu'à partir de 2017 ils pourront fixer le montant de loyer qu'ils veulent et est ce que mon bail est automatiquement reconduit pour 3 ans? En vous remerciant salutations.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés